

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 26 Mars 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 719 827,161 TND, un actif net de 715 605,797 TND et un bénéfice net annuel de 62 363,828 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différents parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes:

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	544 524,169	398 300,750
Obligations de sociétés		37 815,480	2 287,720
Emprunts d'Etat		106 901,459	93 514,090
Actions et droits rattachés		364 631,850	274 955,380
Titres des Organismes de Placement Collectif		35 175,380	27 543,560
Placements monétaires et disponibilités	3.3	174 821,524	160 703,725
Placements monétaires		70 498,497	55 796,034
Disponibilités		104 323,027	104 907,691
Créances d'exploitation	3.5	481,468	-
Total Actif		719 827,161	559 004,475
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créditeurs	3.6	1 791,484	1 397,405
Autres créiteurs divers	3.7	2 429,880	2 352,495
Total Passif		4 221,364	3 749,900
Actif net		715 605,797	555 254,575
Capital	3.8	691 367,264	540 316,637
Sommes distribuables	3.11	24 238,533	14 937,938
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de la période		24 238,533	14 937,938
Actif net		715 605,797	555 254,575
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		719 827,161	559 004,475

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	25 057,338	18 948,424
Dividendes titres OPCVM		-	-
Revenus des obligations		4 508,048	785,834
Revenus des emprunts d'Etat		3 464,290	4 968,000
Revenus Actions et droits rattachés		17 085,000	13 194,590
Revenus des placements monétaires	3.4	8 145,012	8 806,581
Revenus des billets de trésorerie		-	3 722,855
Revenus des certificats de dépôt		-	-
Revenus des comptes à vue		4 815,666	5 061,262
Revenus des prises en pensions *		3 329,346	22,464
Total des revenus des placements		33 202,350	27 755,005
Intérêts des mises en pension		-	-
Charges de gestion des placements	3.9	6 588,086	6 546,054
Revenus nets des placements		26 614,264	21 208,951
Autres charges	3.10	3 020,794	4 044,181
Résultat d'exploitation		23 593,470	17 164,770
Régularisation du résultat d'exploitation		645,063	(2 226,832)
Sommes distribuables de la période		24 238,533	14 937,938
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(645,063)	2 226,832
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		37 263,466	17 593,318
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 130,376	(20 307,220)
Frais de négociation de titres		(1 623,484)	(1 086,375)
Résultat de la période		62 363,828	13 364,493
*Colonnes retraitées pour des raisons de comparabilité		62 363,828	13 364,493

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	62 363,828	13 364,493
Résultat d'exploitation	23 593,470	17 164,770
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 263,466	17 593,318
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	3 130,376	(20 307,220)
Frais de négociation de titres	(1 623,484)	(1 086,375)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	97 987,394	(415 699,397)
Souscription	169 000,048	96 486,104
Capital	93 200,000	56 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	73 657,223	38 205,113
Régularisation des sommes distribuables	2 142,825	1 980,991
Rachat	71 012,654	512 185,501
Capital	38 100,000	307 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	31 414,892	200 277,678
Régularisation des sommes distribuables	1 497,762	4 207,823
Variation de l'actif net	160 351,222	(402 334,904)
Actif net		
En début de période	555 254,575	957 589,479
En fin de période	715 605,797	555 254,575
Nombre d'actions		
En début de période	3 153	5 667
En fin de période	3 704	3 153
Valeur liquidative	193,198	176,103
Taux de rendement de la période	9,708%	4,217%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds :

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 Mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Le fonds détient une souche de BTA, valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- BTA 7.2% Février 2027,

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 . Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le FCP procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus de placements monétaires sous une rubrique distincte « revenus des prises en pension ».

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 544 524,169 Dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
	Actions	67 021	380 943,496	364 631,850	50,655%
TN0007300015	ARTES	9 000	53 005,880	46 755,000	6,495%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	982	5 970,560	6 088,400	0,846%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCES MAGHREBIA VIE (NS)	1 964	11 941,120	11 941,120	1,659%
TN0003100609	BNA	7 900	72 578,461	69 377,800	9,638%
TN0001300557	BTE (ADP)	2 700	36 049,310	17 145,000	2,382%
TN0007540016	NBL AA	6 000	34 700,000	29 862,000	4,148%
TN0006590012	SIAME	17 385	61 063,319	66 132,540	9,187%
TNNGTFLC2986	STA	1 090	20 053,743	26 825,990	3,727%
TN0002600955	STB	16 000	58 781,103	61 024,000	8,478%
TN0007200017	WIFAK LEAS	4 000	26 800,000	29 480,000	4,095%
	Titres OPCVM	340	34 856,460	35 175,380	4,887%
TNO5BUFFR7Y6	SICAV AL HIFADH	340	34 856,460	35 175,380	4,887%
	Obligations de sociétés	50	37 000,000	37 815,480	5,253%
TN0003600509	ATB 2007/1(25 ANS)	50	2 000,000	2 084,280	0,290%
TN0007200173	WIB ISLAMIQUE 2019-1 A	1 000	35 000,000	35 731,200	4,964%
	Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier	101 205	101 095,000	106 901,459	14,851%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	55	51 095,000	54 082,677	7,513%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	500	50 000,000	52 818,782	7,338%
	TOTAL		516 894,956	544 524,169	75,647%

Les entrées en portefeuille titres en 2022 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	258 122,670
Obligations sociétés	45 000,000
Emprunts d'Etat	101 095,000
Actions SICAV	95 221,765
TOTAL	499 439,435

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	195 217,654	207 275,560	12 057,906
Obligations sociétés	10 200,000	10 200,000	-
Emprunts d'Etat	101 205,000	90 000,000	- 11 205,000
Actions SICAV	87 003,305	89 280,775	2 277,470
TOTAL	393 625,959	396 756,335	3 130,376

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 25 057,338 DT Dinars au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Dividendes	17 085,000	13 194,590
- des actions admises à la cote	17 085,000	13 194,590
- des Titres OPCVM	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 508,048	5 753,834
Revenus des obligations de sociétés	<u>4 508,048</u>	<u>785,834</u>
- intérêts	4 508,048	785,834
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>3 464,290</u>	<u>4 968,000</u>
- intérêts	3 464,290	4 968,000
- primes de remboursement	-	-
TOTAL	25 057,338	18 948,424

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 174 821,524 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
PLACEMENTS MONETAIRES		70 000,000	70 498,497	9,794%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Pension livrée ATB au 31/01/2023 à 8,27% pour 61 jours : 71 BTA 6% october 2023		70 000,000	70 498,497	9,794%
Disponibilités		104 323,027	104 323,027	14,493%
Dépôts à vue		102 944,466	102 944,466	14,301%
Sommes à l'encaissement		5 091,329	5 091,329	0,707%
Sommes à régler		- 3 712,768	- 3 712,768	-0,516%
TOTAL GENERAL		174 323,027	174 821,524	24,287%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à 8 145,012 DT et représente le montant des revenus des différents placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des billets de trésorerie	0,000	3 722,855
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	4 815,666	5 061,262
Revenus des prises en pensions *	3 329,346	22,464
TOTAL	8 145,012	8 806,581

* Colonnes retraitées pour des raisons de comparabilité

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 481,468 TND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Agios créditeurs à recevoir	481,468	0,000
TOTAL	481,468	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 791,484 DT et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSB et TSI)	627,019	489,093
Commission gestionnaire (TSI)	716,590	558,958
Commission dépositaire (TSB)	447,875	349,354
TOTAL	1 791,484	1 397,405

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 429,880 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	60,419	46,465
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	2 369,461	2 306,030
TOTAL	2 429,880	2 352,495

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

	2022	2021
Capital initial dès sa constitution		
Montant (en nominal)	315 300,000	566 700,000
Nombre de Parts	3 153	5 667
Nombre de porteurs de Parts	36	36
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	93 200,000	56 300,000
Nombre de parts émises	932	563
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	38 100,000	307 700,000
Nombre de parts rachetées	381	3 077
Capital au 31-12-		
Montant (en nominal)	370 400,000	315 300,000
Sommes non distribuables	320 967,264	225 016,637
Montant du capital au 31-12	691 367,264	540 316,637
Nombre de parts	3 704	3 153
Nombre de porteurs de Parts	31	26

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	- 586,640	831,256
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	26 771,454	17 622,896
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur Emprunt d'Etat	11 078,652	-860,834
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	2 277,470	616,674
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	852,906	-20 923,894
Frais négociation de titres	-1 623,484	-1 086,375
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	38 770,358	-3 800,277
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	239 954,575	390 889,479
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	73 657,223	38 205,113
Régularisations sommes non distribuables rachats	-31 414,892	-200 277,678
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	320 967,264	225 016,637

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 6 588,086 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSI & TSB)	2 305,824	2 291,129
Commission gestionnaire (TSI)	2 635,226	2 618,406
Commission dépositaire (TSB)	1 647,036	1 636,519
TOTAL	6 588,086	6 546,054

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 3 020,794 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	658,804	654,591
Honoraires commissaire aux comptes	2 361,990	3 389,590
Dotations aux amortissement et provisions	0,000	0,000
TOTAL	3 020,794	4 044,181

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2022	23 593,470	2 142,825	-1 497,762	24 238,533
SOMMES DISTRIBUTIBLES				24 238,533

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
- Titres à recevoir	-3 712,768	-593,943
Total	-3 712,768	-593,943

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	8,964	8,803	3,351	9,021	9,930
Charges de gestion des placements	-1,779	-2,076	-1,004	-1,747	-1,756
REVENUS NET DES PLACEMENTS	7,185	6,727	2,347	7,273	8,174
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,816	-1,283	-0,413	-0,918	-0,836
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6,370	5,444	1,935	6,355	7,338
Régularisation du résultat d'exploitation	0,174	-0,706	1,379	-0,097	-0,121
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6,544	4,738	3,313	6,258	7,217
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	10,060	5,580	-9,186	2,660	-3,753
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,845	-6,441	1,613	0,627	6,953
Frais de négociation de titres	-0,438	-0,345	-0,195	-0,268	-0,306
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	10,467	-1,205	-7,768	3,020	2,895
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	16,837	4,239	-5,834	9,375	10,233
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	10,467	-1,205	-7,768	3,020	2,895
Régularisation du résultat non distribuable	0,084	3,595	-6,244	0,407	-0,171
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	10,552	2,389	-14,012	3,426	2,724
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	193,198	176,103	168,976	179,675	169,991

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,030%	1,179%	0,857%	0,952%	1,021%	0,982%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,472%	0,728%	0,529%	0,500%	0,486%	0,463%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	3,690%	3,091%	2,246%	3,462%	4,268%	3,347%
Actif Net Moyen	639 415,818	555 254,575	764 208,692	583 238,242	602 478,644	654 591,327

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.